



CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 31 495 490 euros
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L221-1-2 du Règlement Général de l'AMF

Les honoraires versés à chacun des contrôleurs légaux du Groupe CS
au titre de l'audit des comptes annuels clos le 31 décembre 2006 sont les suivants :

Honoraires d'audit et de conseil pris en charge au compte de résultat

(En milliers €)	Constantin et Associés						Deloitte et Associés					
	Montant HT			%			Montant HT			%		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Audit :												
Commissariat aux comptes et certificat des comptes annuels et consolidés												
Émetteur	63	47	47	25,1	19,5	23,3	57	47	47	27,8	20,4	22,9
Filiales intégrées globalement	174	192	155	69,3	79,7	76,7	138	174	158	67,4	75,7	77,1
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Émetteur	10			4,0			10			4,8		
Filiales intégrées globalement												
Sous total	247	239	202	98,4	99,2	100,0	205	221	205	100,0	96,1	100,0
Autres prestations rendues par les réseaux :												
Juridique, fiscal, social	4	2		1,6	0,8			9			3,9	
Autres										0	0	0
Sous total	4	2		1,6	0,8	0,0	0,0	9		0	3,9	0
TOTAL	251	241	202	100,0	100,0	100,0	205	230	205	100,0	100,0	100,0

Le total des honoraires d'audit est de 486 K€ en 2006 contre 474 K€ en 2005 et 407 K€ en 2004.